

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2014

## COMPTE-RENDU

En exercice : 29

Présents : 24 puis 25 à 22h30

Votants : 25 puis 26 à 22h30

Date de la convocation : 6 février 2014

Date de l'affichage : 6 février 2014

L'an deux mille quatorze le douze février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (24): Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LEQUELLENEC, M. NIVERT, Mme GRIZARD, M. MONPERT, Mme CLAUDET, M. MAUBERT, M. TACCON, Mme BELMIN, MM. LECLERCQ, LEFEVRE, MALVOISIN, Mme DEKKER, MM. ALEMANY, DINTILHAC (arrivé à 22h30 à compter du vote du budget), Mme DUCHENNE, MM. CAMISULI, REMY, Mme GUERIoT, M. QUIOC, Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE.

Procurations (1): Mme PARKER à M. MONPERT

Absents excusés (4): Mme PRUZINA, MM ANGELIS, LEBEGUE, DAMOUR

### Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2014

Madame DELPORTE précise que des erreurs se sont glissées dans la liste des présents. Monsieur ALEMANY était présent et Madame CLAUDET absente avait donné procuration à Monsieur SEUILLOT.

Après intégration de ces modifications, le compte-rendu du 15 janvier est approuvé par :

**Pour** : 25

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

### 1. DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2014.

Madame le Maire explique que la Commune de Bois le Roi est éligible à la DETR 2014. Elle propose de déposer les dossiers suivants :

◆ **travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagement divers – travaux d'aménagement et mise aux normes PMR des bâtiments administratifs** : réhabilitation de la mairie (toiture, terrasse) pour un montant de 334.797 euros HT taux de subvention 35% du cout HT + 10% si démarche HQE (dépense plafonnée à 100.000€).

◆ **travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics** : cheminement piéton de l'avenue du maréchal Leclerc pour un montant de 250.000 euros HT taux de subvention de 20% du cout HT + 10% dans le cadre du PAVE approuvé (dépense plafonnée à 100.000 €).

◆ **travaux visant à l'installation d'un système de vidéo-protection** taux de subvention 5 à 40% du coût HT.

◆ **application ACTES – dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité** taux de subvention 70% du coût HT (dépense plafonnée à 1200 €).

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil pour déposer les demandes de subvention des projets énoncés et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**UNAMITE**

**AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subvention des projets énoncés et à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

## **2. VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU « TRAIT D'UNION » ET DE « L'USB »**

Madame le Maire explique que le vote des subventions aux associations aura lieu en mai, comme chaque année.

Monsieur TACCON ne prend pas part au vote.

Afin d'éviter à certaines associations de la commune des problèmes de trésorerie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de leur verser les acomptes suivants :

- ◆ 50 000 € pour « Le Trait d'Union ».
- ◆ 28 800 € pour « l'USB ».

Madame le Maire précise que la demande tardive de la crèche n'a pas permis d'inscrire une avance de subvention pour cette association à l'ordre du jour de ce conseil et fera l'objet d'une décision lors du conseil municipal de mars.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'approuver le versement de ces acomptes et l'autorisation de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNAMITE**

**AUTORISE** le Maire à verser ces acomptes de subvention pour le Trait d'Union et l'USB et à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération

## **3. CONTRAT AVEC LA CAF POUR LES TAP – ANNEE 2014**

Madame le Maire expose au conseil que suite à la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires, il est nécessaire de signer une convention avec la Caisse d'Allocation Familiale, afin de pouvoir recevoir une aide spécifique de 0.50 € par élève et par TAP.

Madame le Maire précise qu'une demande d'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale est en cours. Une fois cet agrément délivré, la CAF nous intégrera dans un plan de subvention sur 3 ans.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la présente convention et de prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNAMITE**

**AUTORISE** le Maire à signer la présente convention et à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

## **4. LOYER LOGEMENT PLACE DE LA REPUBLIQUE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 6 place de la République est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, Madame le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué au tarif du logement social sur la commune soit 9.88€ le m<sup>2</sup>.

Ce logement d'une superficie de 50.32 m<sup>2</sup> pourra donc être loué au tarif de 497.16€ mensuel et 20€ de charge.

Le loyer sera révisé chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Madame GIRE demande comment est défini ce tarif.

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'un prix moyen du m<sup>2</sup> correspondant à un zonage.

Monsieur BONY demande quels seront les critères d'attribution de ce logement.

Madame le Maire explique que le CCAS recense les besoins des demandeurs de logement social et c'est donc vers ces personnes ayant déposé un dossier de demande de logement social que nous nous tournerons en priorité. Les conditions d'attribution seront donc calquées sur celles utilisées par les bailleurs sociaux.

Madame CLAUDET précise que la situation personnelle des demandeurs est prise en compte ainsi que l'ancienneté de la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par,**

**Contre** : 0

**Abstention** : 2 (Mme GUERIOD, M. QUIOC qui jugent le montant du loyer trop élevé)

**Pour** : 23 voix

**APPROUVE** le montant du loyer du logement sis 6 place de la République et sa révision chaque année à la date anniversaire du contrat, en fonction de la variation annuelle de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

Madame le Maire ajoute que le logement d'urgence situé sur la place de l'Eglise est désormais fonctionnel. Il sera attribué gratuitement pour répondre à une situation d'urgence. Les clés seront remises chaque soir et devront être rendues le lendemain matin afin de suivre et d'aider la personne ayant nécessité cet hébergement d'urgence.

## **5- VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Madame le Maire informe le Conseil que le budget 2014, tel qu'il est présenté, est équilibré sans qu'il y ait besoin d'augmenter les taux de la taxe d'habitation (TH), de la taxe sur le foncier bâti (TFB), ni celle sur le foncier non bâti (TFNB).

Madame le Maire propose au Conseil de reconduire en 2014 les taux 2013, qui restent inchangés depuis 2002, soit :

TH =	13.22%
TFB =	26.93%
TFNB =	61.20%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'UNANIMITE**

**APPROUVE** les taux proposés par le Maire et l'autorise à prendre toute mesure nécessaire à la présente délibération.

## **6- BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE**

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 18 Décembre 2013. La commission des finances a examiné ce projet de budget le 3 Février 2014.

Le budget primitif est un budget prévisionnel. Il est bien sûr équilibré en recettes et dépenses en fonctionnement comme en investissement. Il ne reprend aucun report.

L'année 2014 ouvrira dès Avril une nouvelle mandature.

Nous proposons et avons préparé le budget en conséquence, c'est-à-dire :

### En fonctionnement :

◆ en agissant dans la continuité des services assurés aux Bacots, sans évolution brutale ni sous-évaluation des ressources nécessaires.

◆ en escomptant avec la prudence requise les recettes

pour que la marge de fonctionnement dégagée assure à la prochaine mandature, les possibilités de faire face à des aléas ou à des initiatives qui lui seraient propres.

### En Investissement :

Les engagements, et donc le financement, portent sur les projets qui ont déjà fait l'objet d'une très large approbation du conseil, dont le besoin pour les habitants est indiscutable ou correspond aux demandes essentielles des services.

L'ensemble dépasse 2.5 M€, auxquels 578 K€ (soit 23%) de subventions assureront une part du financement. On mesure ainsi l'importance de l'autofinancement pour réaliser sainement les projets de la commune.

## **Fonctionnement**

Dans le contexte actuel la commune anticipe des recettes de fonctionnement quasi stables avec une variation de l'ordre de - 20 K€ par rapport à 2013.

Dans le même temps, nous prévoyons une hausse des dépenses de 216 K€ pour 2014. Ainsi le résultat sera en baisse de plus de 200 K€.

**La section de fonctionnement devrait cependant dégager un excédent de 600 K€.**

### Recettes

Les recettes de fonctionnement sont en légère baisse par rapport au réalisé 2013 (de l'ordre de 0.4 %). Elles seraient de 5 847 K€ pour 2014.

◆ Les impôts et taxes, qui représentent 73 % des recettes (4 280 K€) devraient diminuer de 1.1 % par rapport au réalisé de 2013, surtout du fait de la baisse des droits de mutations (-30%).

### **Ces recettes fiscales sont inscrites sans modification des taux d'imposition de la fiscalité communale**

◆ Les dotations et subventions (18,5 % des ressources) sont estimées en légère hausse pour tenir compte des orientations de la LFG 2014 et des facteurs de péréquation.

Les subventions attribuées pour les des Temps d'Activité Périscolaires TAP compensent la baisse de la plus part des autres dotations.

La hausse attendue est de l'ordre de 3.6 % pour un montant total de 1 075 K€.

Quant aux ventes de produits, elles sont estimées à 320 K€, en baisse de 8 %.

Cette baisse tient compte de la baisse de recettes de quelques services périscolaires.

La gratuité des temps d'activités périscolaires est maintenue, conformément aux engagements pris.

## Dépenses

Charges Générales : Il est important de maintenir à haut niveau l'entretien de voiries et réseau 172 K€

Une hausse de 3.5 % est prévue par rapport aux dépenses réalisées en 2013. Au-delà d'une indexation moyenne, l'année 2014 enregistrera

- une imputation en année pleine des prestations des Temps d'Activité Périscolaires +43 K€
- plus de travaux d'entretien des bâtiments et de terrains + 17 K€, de manifestations culturelles + 16 K€ qu'en 2013.

Charges de personnel : en augmentation de 3.7 %, leur part se maintient à 50% des dépenses de fonctionnement hors virement à l'investissement.

Ce chapitre enregistre les effets de grade et d'échelon, l'intégration d'un poste à temps partiel d'animation des Relais d'Assistants maternelles (20 K€) et une hypothèse d'indexation à 0,75% des salaires de la fonction publique en 2014.

Subventions aux associations : leur montant est maintenu au même niveau qu'en 2013, y compris les subventions exceptionnelles dont les motifs seront à valider avec les associations qui en ont eu nécessité en 2013.

Virement à la section investissement : 600 K€, ce montant attendu reste d'un montant nécessaire pour soutenir l'autofinancement de nos investissements à un niveau correct.

En addition avec les dotations aux amortissements on obtient une Capacité d'autofinancement de 12% du montant des recettes. Un ratio à ne pas diminuer.

Madame BLAIS-PERRIN s'interroge sur la baisse des rémunérations principales, cette diminution est-elle compensée par des emplois d'avenir ?

Madame le Maire explique que certains titulaires sont partis en retraite ou sont en disponibilité, leur remplacement est effectué par des agents non titulaires dont les rémunérations ne figurent pas au titre des rémunérations principales.

## **Investissement**

En 2014, il est prévu d'**engager 2.65 M€** répartis entre, les investissements d'entretien du patrimoine, les travaux de voirie et, les constructions nouvelles.

## Recettes

◆ En 2014 Le FCTVA se montera à 84 K€ en raison des dépenses d'investissement payées en 2013 ; il ne tient pas compte des réalisations 2014 dont l'impact FCTVA se fera en 2015.

A noter une recette de TLE très diminuée (-37K€) mais en partie du fait d'absence d'évaluation notifiée des recettes de Taxe d'Aménagement qui s'y substitue.

Des dotations de subventions d'investissement de 576 K€ sont inscrites en lien avec les investissements de constructions nouvelles.

Ces dotations ne sont pas encore toutes certaines mais inscrites, selon les critères d'attribution en vigueur et en cohérence avec l'engagement global des opérations concernées. (35% du montant HT des projets de constructions)

La part issue de la Région Ile de France, en particulier, ne sera connue qu'en fin de trimestre. Aucune subvention n'est attendue pour la voirie.

◆ Un emprunt CAF à 0% de 16 K€ et un emprunt d'équilibre de 1 412 K€ sont également prévus, mais ce dernier ne sera pas contracté en raison de la réintégration des reports positifs de l'exercice 2013 (2 M€ hors remboursement DRAC) et de l'étalement des réalisations inscrites au budget.

## Dépenses

Pour l'investissement, l'achèvement des équipements indispensables reste prioritaire.

Le délai de décision du contrat régional s'est allongé pour mettre en place une procédure nouvelle de sélection des projets subventionnés.

Dans cette attente, **les travaux de construction** des extensions de l'école Maternelle et de l'accueil de loisirs demeurent les projets à lancer cette année 2014 pour **1 150 K€**.

Ils sont prêts à être soumis à Appel d'offre.

La concertation sur la création d'une structure adaptée pour le Bébé accueil et les assistantes maternelles se poursuivra pour fixer le projet en 2014.

◆ En l'absence de contrat triennal, toujours repoussé du fait des difficultés de financement du Conseil Général, **la commune réalisera sans subvention de 561K€ d'investissements**, comprenant, notamment, l'aménagement du secteur place de la République, de l'avenue du Maréchal Leclerc (accotements) et un réaménagement PDES du Clos St père.

A noter que **des réfections de surfaces de chaussées sont par ailleurs prévues pour 172 K€**, mais budgétées en Budget de fonctionnement selon des règles comptables.

Enfin, une somme de **937 K€ est inscrite en travaux ou investissements d'amélioration ou entretien du patrimoine**, pour l'amélioration des conditions de services rendus aux habitants.

- 400 K€ pour la réfection de la toiture, le ravalement et l'isolation du bâtiment administratif de la mairie
- 112 K€ pour des travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public et des remplacements de chaudières
- 100 K€ pour des aménagements de logements sociaux (notamment La Boissière)
- 50 K€ pour la mise en accessibilité de la Roseraie
- Divers aménagements et équipements dont 78 K€ pour les écoles et l'Accueil de loisirs

Monsieur LEFEVRE est gêné de voir apparaître une ligne « aire des gens du voyage » car il ne s'agit pas réellement de travaux de voirie mais d'un aménagement.

Monsieur TACCON vérifiera mais il lui semble qu'il s'agit de la seule ligne désignée sur laquelle l'inscrire.

Madame BLAIS-PERRIN demande où en est l'assainissement avenue Leclerc ?

Madame le Maire précise que l'assainissement est fini. Des réunions ont déjà eu lieu avec le département, les riverains et l'association Bois le Roi Environnement. Des demandes de subventions sont en cours. La concertation sera à reprendre en avril.

Madame GUEROT demande si l'enfouissement des réseaux est prévu dans les estimations.

Madame le Maire explique que l'estimation des travaux et celle des enfouissements seront faites, ensuite les arbitrages interviendront.

Madame GUEROT demande à quoi correspondent les 15000 € des Viarons.

Monsieur TACCON explique qu'il s'agit d'un raccordement gravitaire à l'assainissement collectif. Actuellement le raccordement côté rue du Clos de la Cure nécessite une pompe de relevage, puisque la construction est en contre-bas ; l'Accueil de Loisirs a été raccordé « gravitairement » côté Auguste Frot, en prévoyant le possible raccordement ultérieur de l'école.

Madame BLAIS-PERRIN s'interroge sur le montant de la subvention allouée pour les Carrés potagers et pensait que ce type d'aménagement s'adressait surtout aux villes avec des habitations sans jardin.

Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une subvention, mais d'un investissement. Par ailleurs, dans la commune, le nombre de logements sans jardin ou avec un très petit jardin augmente. La vocation des carrés potagers est également l'échange, la création de liens entre les différentes générations, un lieu d'apprentissage, de partage. De plus, des bénéficiaires du CCAS pourront également profiter de ces Carrés potagers.

Monsieur MONPERT précise qu'une convention est signée avec les associations subventionnée et le versement de la subvention est lié à cette convention fixant les contreparties demandées à l'association.

22h30 arrivée de David DINTILHAC.

Madame le Maire remercie Monsieur TACCON pour le travail effectué pour la préparation du budget.

Madame BLAIS-PERRIN demande si la trésorerie est placée sur des comptes d'épargne.

Monsieur TACCON répond que non, notre trésorier ne nous y autorise pas.

### **En conclusion :**

Pour 2014, de nouveau le budget proposé est équilibré, avec des services élargis et des investissements importants, sans augmentation des taux des impôts communaux.

Ces investissements sont intégrés dans une planification pluriannuelle qui en valide la compatibilité financière avec les équilibres budgétaires.

Les conditions connues de la clôture de l'exercice 2013 permettent de valider les principaux indicateurs de la situation financière tels qu'on peut les estimer après réalisation de ce budget 2014 :

- Un endettement encore diminué et inférieur à 900 K€
- Une marge de fonctionnement supérieure à 600 K€ assurant un autofinancement normal
- Un report de disponibilités de l'ordre de 1 M€ (y.c FCTVA sur investissement 2014)

Soit une base solide pour poursuivre et permettre de nouveaux progrès de fonctionnement et d'équipements que la Municipalité de Bois le Roi à venir définira et décidera en 2014 et les années suivantes.

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2014 de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par,**

**Contre** : 5 (Mme GUEROT, M. QUIOC, Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE)

Madame BLAIS-PERRIN confirme leur désaccord quant aux orientations présentées sur le budget. Les commentaires restent les mêmes que ceux développés lors du vote du DOB.

**Abstention** :

**Pour** : 21 voix

**APPROUVE** le Budget Primitif 2014 de la Commune.

## **7- DETERMINATION DE LA SURTAXE COMMUNALE APPLIQUEE AU SERVICE DE L'EAU POTABLE**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que l'essentiel des recettes du service de l'eau potable provient de la surtaxe communale qui ne représente qu'une faible part de la facture de l'eau.

Son montant a été porté à 0,4975 € par m3 en mars 2013.

Madame le Maire rappelle la nécessité pour le service de l'eau de garder un niveau de financement constant par rapport à l'inflation, dans l'optique de réaliser le programme d'investissements nécessaires à la mise aux normes de notre réseau, notamment pour les branchements plombs.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la surtaxe communale de 2 %, la fixant à 0,5075 € par m3 à compter du 1er avril 2014. Cet ajustement se traduira par une augmentation de 1.19€/an sur la facture moyenne de référence de 120m3/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par,**

**Contre** : 5 (Mme GUEROT, M. QUIOC, Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE)

**Abstention** :

**Pour** : 21 voix

Monsieur QUIOC motive son opposition par le fait que cette augmentation est supérieure à l'inflation.

Madame BLAIS-PERRIN rappelle que la présentation faite en décembre 2013 sur la délégation du service de l'eau, a fait apparaître une gestion dans laquelle les administrés ont payé plus que de besoin et il n'est donc pas nécessaire de se hâter pour voter une augmentation de la surtaxe communale.

Monsieur MALVOISIN précise qu'il ne faut pas mélanger ce qui concerne la DSP c'est-à-dire le fonctionnement et l'investissement qui est à charge de la commune. Des travaux doivent être effectués. Parallèlement, comme suite à l'étude comparative entre DSP et Régie que nous avons menée, il sera très attentivement étudié comment la part du délégataire sera calculé : abaissement de cette part au regard des coûts réels et formule d'actualisation. Quelle que soit le choix, DSP ou Régie, de nombreux travaux de mise au norme doivent être effectués à charge de la commune.

Monsieur LEFEVRE ajoute que le contrat nous liant au délégataire est un contrat d'exploitation n'incluant pas de travaux, que ce contrat a été signé en 2000 et que chacun sait les difficultés et les coûts induits par l'interruption d'une DSP. L'étude comparative a pris toute son utilité en 2013 pour donner des arguments au choix DSP ou Régie qui sera à faire fin 2014 au terme de la procédure de mise en concurrence.

## **8- BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE DE L'EAU**

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu en conseil municipal le 18 Décembre 2013.

Le budget Primitif 2014 intègre ses conclusions, en particulier avec des dépenses stables en exploitation, une augmentation de 2% de la surtaxe communale par M3, pour des ventes (151 K€) estimées stables en volume.

La Capacité d'Autofinancement attendue sur l'exercice, 133 K€ (67 K€ de marge et 66K€ de dotations aux amortissements) permettra de financer les crédits inscrits au budget d'investissement pour poursuivre la rénovation des conduites obsolètes (100 K€) et le remplacement des branchements plomb (170 K€).

Dans ces conditions, les reports positifs issus de la clôture de l'exercice 2013, éviteront de souscrire l'emprunt d'équilibre (96.7 K€) du Budget Primitif et permettront, au-delà, de poursuivre les investissements nécessaires.

Madame le Maire propose au Conseil d'adopter le Budget Primitif 2013 du service de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **par,**

**Contre** : 3 (Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE)

**Abstention** : 2 Mme GUEROT, M. QUIOC)

**Pour** : 21 voix

**APPROUVE** le Budget Primitif 2014 du service de l'eau.

### **Informations du Maire :**

◆ **AVAP** : la réunion du comité local s'est tenue le 12 février. Le document donnera lieu à une approbation secondaire. Une réunion publique devrait se tenir en avril prochain.

◆ Le compte-rendu du conseil des délégués d'élèves de l'école Olivier Métra sera transmis pour lecture.

Madame GRIZARD informe que le conseil d'école de la maternelle a eu lieu, plus de 50% des enseignants sont satisfaits des horaires et des activités proposées dans le cadre des TAP. Nous avons « externalisé » les activités des moyens à l'ALSH, les petits dorment à l'école et les grands ont des activités dans l'école. Cette organisation est satisfaisante et respecte les temps d'Aide Personnalisée Complémentaires (APC).

Monsieur BONY demande si des commentaires ont été faits sur les rythmes scolaires.

Madame GRIZARD explique que le constat sera à faire par l'éducation nationale. Il semble que la fatigue des enfants serait moindre sur le 2<sup>ème</sup> trimestre. Le changement a été difficile surtout le 1<sup>er</sup> trimestre, aujourd'hui le rythme semble être pris. Les enseignants apprennent à travailler autrement sur la journée. Les moyens sont en forme l'après-midi après la pause du repas et les activités des TAP.

Monsieur BONY demande si les ASEM étaient présentes au conseil d'école.

Madame GRIZARD répond que les ASEM ne sont pas présentes aux conseils d'école. Cependant la mise en place des TAP a engendré une organisation de travail différente pour elles aussi et a valorisé leur fonction. Des projets se dessinent et un partenariat entre les intervenants et les enseignants se met en place. Les parents ont apprécié de pouvoir rencontrer les intervenants lors de la réunion « portes ouvertes » organisée à l'accueil de loisirs.

Madame DELPORTE informe les élus du décès de Madame LAVIGNE qui a longtemps travaillé au restaurant scolaire. Après le décès de Madame Daerden en janvier ce sont deux personnes de qualité, qui l'une comme l'autre laissent le souvenir de leur sourire de leur attachement à leur travail et aux enfants.

◆ **Sécurité** : pour rappel en 2009 la commune avait subi 93 cambriolages et en 2013 71 cambriolages. Les destructions et dégradations de biens privés sont en baisse.

Une initiative est lancée par le biais d'une association appelée « Voisins Vigilants »

Monsieur MONPERT souligne le grand succès de la pièce de théâtre « Desperates mamies » qui s'est jouée le 7 février.

Le 14 mars, un concert celtique est programmé dans le cadre des rencontres du vendredi.

Une exposition de peinture aura lieu les 25 et 26 février au restaurant Olivier Métra.

Madame DELPORTE précise que la remise en marche des cloches de l'Eglise nous a valu des remerciements de la part d'administrés, et aussi des remarques négatives. Une réunion sur ce sujet sera programmée avec les personnes concernées pour trouver un réglage acceptable pour chacun.

Prochain conseil municipal le 5 mars 2014.

La séance est clôturée à vingt-trois heures et trente minutes.